



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

héritiers

Question écrite n° 47703

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les souhaits exprimés par la Fédération mosellane du troisième âge en accord avec la Fédération des associations de veuves civiles chefs de famille (FAVEC) de la Moselle, pour aider les veuves à faire face aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Ces deux fédérations demandent conjointement l'amélioration du statut du conjoint survivant dans la loi successorale. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage son souci de voir améliorer la situation successorale du conjoint survivant. Cette question a été examinée par le groupe de travail pluridisciplinaire installé à la Chancellerie en 1998, sous la présidence de Mme le professeur Dekeuwer-Defossez, qui a présenté des propositions de réforme du droit de la famille à la fin du premier semestre 1999. Le rapport du groupe de travail, mais aussi les contributions résultant des diverses consultations qui ont suivi, dont celle des représentantes de la FAVEC, participent à la réflexion du Gouvernement qui conduira à la présentation d'un texte au Parlement en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47703

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3506

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5538